Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1106

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JAA 1002 Lausann

26 novembre 1992 – nº 1106 Hebdomadaire romand Trentième année

Le vote légitimiste

Le propre de la démocratie directe, c'est de permettre au peuple, et aux cantons dans des circonstances constitutionnelles, d'avoir un avis contraire, désavouant Conseil fédéral et Parlement. Le refus porte sur un objet précis, délimité. Il ne remet pas en cause le rapport de confiance. On trace une croix sur un texte législatif et la vie politique continue. Il n'y a jamais de référendum plébiscitaire. Le vote sur l'EEE, pourtant, ne s'inscrit pas exactement dans cette systématique. Certes, en cas de non, le Conseil fédéral continuerait à tenir la barre, à son poste, ouvrant des négociations avec ses partenaires, limitant les dégâts. René Felber, à juste titre, déclarait, dans le débat télévisé de mercredi dernier, que s'il devait démissionner ce ne serait pas pour cette raison-là.

La différence avec un référendum ordinaire, c'est d'abord l'enjeu. Il ne s'agit pas d'un projet qu'on peut remettre sur le métier en changeant quelques alinéas. L'affaire n'est pas purement domestique. Nous sommes liés à des partenaires; la rupture ne serait pas celle de la chaise vide, mais celle de l'isolement, de l'absence

La deuxième originalité du vote, c'est l'engagement non seulement de la classe politique, mais aussi des relais, formateurs de l'opinion. Un désaveu ne toucherait pas que le Conseil fédéral et le Parlement, mais des hommes et des femmes qui dans leur secteur de responsabilité ont choisi sans conformisme, sans esprit grégaire.

Dans des votes antérieurs de désaveu (ONU, TVA) il était facile d'observer aux lendemains des congrès centraux des partis gouvernementaux effilochement de la volonté politique exprimée: mots d'ordre contraires des partis cantonaux, dérobade des associations économiques, USAM ou Vorort. Les courroies de transmission étaient en panne. Rien de tel, cette fois-ci. Les partis cantonaux s'affirment. Il faut par exemple attacher une importance significative au vote du PDC valaisan, qui s'est clairement affiché, à visage découvert, malgré la simultanéité des élections locales. Des relais inhabituels

se sont mis en place (Grands conseils cantonaux, appel des Conseils d'Etat, groupements apolitiques. Enfin l'engagement du Conseil fédéral est, cette foisci, d'une vigueur exceptionnelle.

La démonstration de cinq d'entre eux, sur les trois chaînes nationales, était remarquable. A la télévision de la Suisse italienne, qui a l'habitude des débats cadrés puisque la chaîne dessert un seul canton et quelques vallées grisonnes italophones, Kaspar Villiger, au-delà de la solidité des arguments, apportait par son aisance à s'exprimer en italien, une image vivante de la Suisse qui s'est constituée autour du pivot du Gothard: le massif n'est pas barrière mais ouverture, Lucerne sur la route de la Lombardie. Les deux conseillers fédéraux romands avaient la tâche difficile de parler dans le hall d'entrée du Palais fédéral, aussi intime qu'un hall de gare, affligé d'un écho sonore qui soulignait la vacuité du lieu, face à des journalistes intimement bienveillants dans leur grande majorité, mais qui, professionnellement typés, n'avaient pas la tête du peuple des votants. Convaincants, malgré ces obstacles, et chaleureux en dépit du décor. Passait, comme idée-force, celle de la continuité politique: à la suite du retour au commerce multilatéral d'après-guerre, de la création de l'AELE en 1960, du traité de libre-échange avec la CE de 1972 qui fut clairement accepté en référendum constitutionnel. Continuité qui est le contraire d'un Grand Chambardement. Pourquoi la TVR a-t-elle choisi un titre aussi négatif?

Mais la vraie épreuve de vérité fut celle où Arnold Koller et Adolph Ogi affrontèrent, à Schwytz, dans la salle du Pacte fédéral de 1291, un public à moitié hostile. Koller était persuasif par sincérité et loyauté, Ogi, qui se donne parfois l'image du battant, se battait vraiment en homme qui ne saurait accepter la défaite.

Ce qui surprenait le téléspectateur romand était l'agressivité des opposants,

AG (suite en page 2)